

## **LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE AGIT FACE AU MOUSTIQUE TIGRE DANS SES PARCS ET JARDINS**

Face à la progression du moustique tigre (*Aedes albopictus*) sur le territoire national, le Département des Hauts-de-Seine a engagé une démarche ambitieuse en réalisant en 2025 un diagnostic entomologique dans les parcs et jardins susceptibles d'accueillir des larves de moustiques.



Un moustique tigre, très reconnaissable à ses rayures blanches et à ses piqûres en journée  
© Altopictus – Martin Galli

### **Un moustique particulièrement présent en milieu urbain**

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est **une espèce invasive particulièrement bien adaptée aux environnements urbains et périurbains**. Il se développe essentiellement dans de petites réserves d'eau stagnante, souvent issues de contenants artificiels tels que coupelles, regards, récipients, ou objets divers. Son rayon d'action est d'une centaine de mètres autour de son lieu de naissance.

Actif principalement en journée, il se caractérise par **une forte capacité d'adaptation et une reproduction rapide**. **Sa prolifération peut toutefois être facilement maîtrisée grâce à des actions préventives simples**, notamment en intervenant précocement pour supprimer les gîtes de larves dans son environnement proche, méthode aujourd'hui reconnue comme la plus durable pour limiter son développement.

## Un diagnostic précis pour mieux comprendre et agir dans les parcs départementaux

Menée en 2025, cette étude a permis d'**identifier les zones favorables au développement du moustique tigre**, en particulier les gîtes de larves liés à la présence d'eaux stagnantes. Les résultats montrent une présence du moustique tigre adulte dans les espaces de nature du Département mais avec **des niveaux de reproduction globalement faibles à modérés, sans situation de prolifération massive à ce stade.**

Le diagnostic met notamment en évidence que :

- **Les gîtes sont majoritairement liés à des éléments structurels**, notamment les avaloirs d'eaux pluviales ;
- **Les petits contenants artificiels de stockage d'eau sont en revanche peu présents dans les parcs**, et globalement dans l'espace public.

## Une stratégie de gestion ciblée et durable

Sur la base de ces résultats, **le Département des Hauts-de-Seine déploie un plan d'action** visant à limiter durablement la présence du moustique tigre, en privilégiant **des solutions respectueuses de l'environnement** :

- **suppression immédiate et durable des contenants** et zones de stagnation d'eau accessibles ;
- **amélioration progressive de la gestion des eaux pluviales**, avec la suppression ou l'adaptation des avaloirs favorables au développement larvaire ;
- **interventions ciblées mensuelles sur les gîtes résiduels identifiés**, à l'aide de solutions biologiques ;
- **suivi régulier des populations de moustiques.**

Cette méthode repose sur un principe simple : **agir à la source plutôt que traiter massivement.** Les parcs départementaux demeurent des espaces de nature ouverts, accueillants et sûrs pour le public. Le moustique tigre y est présent, comme dans de nombreux territoires urbains, mais **sa gestion fait l'objet d'un suivi rigoureux et d'actions adaptées.**



Gîtes favoris du moustique tigre © Altopictus

## Une mobilisation collective à l'échelle du territoire départemental

Les données nationales rappellent que **la très grande majorité des gîtes larvaires du moustique tigre se situe en domaine privé**, représentant entre 90 et 99 % des sites de développement. Parmi eux, environ 80 % sont liés à des objets du quotidien (récipients, contenants divers), 15 % à des équipements d'arrosage, et 5 % à des éléments structurels tels que les terrasses sur plots.

Cette réalité souligne que la lutte contre le moustique tigre repose avant tout sur une mobilisation collective. **Le Département invite ainsi chaque habitant à adopter des gestes simples au quotidien pour éliminer les eaux stagnantes sur balcons, terrasses, jardins, ou objets extérieurs.**

En complément, l'Agence régionale de santé Île-de-France déploie chaque année une campagne renforcée de surveillance et met à disposition du public des outils d'information et de signalement via son portail officiel ainsi que la plateforme nationale de signalement de l'ANSES avec un début de campagne à partir du 1<sup>er</sup> mai : [Lutte antivectorielle : L'ARS Île-de-France lance sa campagne de surveillance renforcée à partir du 1er mai 2026 | Agence régionale de santé Ile-de-France](#)

**Le Département des Hauts-de-Seine poursuit ainsi son engagement pour concilier qualité des espaces de nature, santé publique et adaptation aux enjeux environnementaux.**

### 30 ans de politiques de protection

Si les premiers inventaires faune et flore ont été lancés en 1995, c'est depuis 2001 et le premier plan pour les espaces naturels sensibles (ENS) que le Département des Hauts-de-Seine met en œuvre **une gestion écologique ambitieuse et contrôlée par un organisme extérieur** : Ecocert grâce au label EVE©. Le Département est aussi engagé avec la Ligue de Protection des Oiseaux – **dix ENS sont labellisés « Refuge pour la biodiversité »**.

**Plus d'informations** : [hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/initiatives-durables/les-espaces-naturels-sensibles](https://hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/initiatives-durables/les-espaces-naturels-sensibles)

### Les Hauts-de-Seine, un territoire toujours plus vert

Refuges incomparables pour la biodiversité, les promenades, parcs, et jardins départementaux sont également essentiels au bien-être des Hauts-séquanais. Pour les amoureux de la nature comme pour les citadins invétérés, **le territoire des Hauts-de-Seine compte plus de 500 hectares labellisés espace végétal écologique**, avec de nombreux itinéraires à parcourir **à pied ou à vélo**.

Afin d'ancrer toujours plus solidement le développement durable et la transition écologique au cœur des politiques publiques qu'il met en œuvre, le Département des Hauts-de-Seine s'est doté en 2024 d'**une stratégie globale sur le modèle de l'Agenda 2030** impulsé par l'Organisation des Nations unies. Ce document détaille notamment **les politiques environnementales ambitieuses menées sur le territoire haut-séquanais afin d'atteindre les objectifs** inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.



Gauche : Parc départemental de la Roseraie, à Châtenay-Malabry

Droite : Marta Pan – *Sphère coupée* 226, 1999 – Inox – Dépôt de la Fondation Marta Pan & André Wogenscky  
Parc départemental Gauthier Mouglin © Photographies : CD92 – Olivier Ravoire

Concernant les enjeux liés au climat et à la biodiversité (« *Se reconnecter à la nature* »), le Département prévoit notamment la **création et la labellisation de nouveaux parcs départementaux**. Dans la continuité de l'ouverture du **Parc départemental de la Roseraie** à Châtenay-Malabry en septembre 2025, puis du **Parc départemental Gauthier Mougin sur l'Île Seguin** à Boulogne-Billancourt en janvier 2026, il poursuit actuellement l'**extension du Parc départemental du Chemin de l'Île** à Nanterre.

**Plus d'informations :** [hauts-de-seine.fr/toutes-les-actualites/detail/lagenda-2030-la-feuille-de-route-du-departement-en-matiere-de-developpement-durable](https://hauts-de-seine.fr/toutes-les-actualites/detail/lagenda-2030-la-feuille-de-route-du-departement-en-matiere-de-developpement-durable)

## Contact presse

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Simon THOLLOT

01 47 29 32 32 / [sthollot@hauts-de-seine.fr](mailto:sthollot@hauts-de-seine.fr)

